

---

# Le mois

---

## Chronique de la crise libérale (2)

ANDRÉ JAKKALS

Au fond, Elio Di Rupo a-t-il encore besoin d'associer systématiquement, dans toutes ses interventions télévisuelles, l'adjectif qualificatif « libéral » au nom commun « crise » pour l'emporter sur Didier Reynders ? Dans sa course pour le leadership sur le paysage politique francophone qui l'oppose à l'homme avec lequel il a été en coalition depuis 1999, il semble que cette (grosse) ficelle ne semble même plus d'aucune utilité, tant le président du MR a, ces deux dernières années, multiplié les déconvenues et les erreurs. L'affaire paraît pliée : aux élections régionales du 7 juin, le PS devrait bien rester le premier parti de la Communauté française, même si cela sera sans doute dans un mouchoir de poche avec le MR...

---

### Opération « sauver Didier ? »

Mais de quel poids peuvent peser pareilles spéculations électorales au regard de la crise qui se répand ? On serait tenté de s'en gausser si elles ne permettaient pas de poser la question des choix que la démocratie en Belgique devra effectuer pour répondre à la situation particulièrement difficile à laquelle elle est confrontée au terme de cette première décennie du troisième millénaire ?

À l'heure où ces lignes sont écrites, il n'est pas possible de connaître quelles seront les conclusions de la commission d'enquête sur la sépara-

tion des pouvoirs. Mais on peut déjà acter que le président du MR et ministre des Finances sortira encore un peu plus affaibli de l'exercice, en tout cas bien plus que les chrétiens-démocrates flamands Yves Leterme et Jo Vandeuren qui ont déjà payé de leur démission le soupçon de violation de la séparation des pouvoirs dont le libéral aura à tout le moins beaucoup de mal à se laver. La situation économique qui interdit en principe toute crise gouvernementale fédérale devrait permettre à Didier Reynders de ne pas connaître le même sort. Mais il semble bien condamné à subir le supplice chinois d'un désaveu public ininterrompu qu'il affrontera sans doute avec la morgue inébranlable qu'on lui connaît.

---

### Les quatre échecs de Didier Reynders

Car au fond, depuis deux ans, ne s'est-il pas planté sur toute la ligne ? Son échec est (au moins) quadruple. La coalition orange-bleue qui devait voir le jour pour bouter le PS hors du gouvernement fédéral n'est jamais sortie de l'exercice absurde de juillet-août 2007 à Val Duchesse : comment espérer qu'une coalition sans majorité des deux tiers pouvait agréer Bart De Wever et Yves Leterme qui ont redoublé des exigences qui ont renforcé le cabrage de Joëlle Milquet. Deuxièmement, le PS est revenu dans cette coalition avec la complicité de Guy Verhofstadt à la charnière de 2007 et 2008. Ensuite, la gestion du dossier Fortis a été telle qu'elle a failli tourner à la débâcle complète pour l'entreprise comme pour l'État, amenant des contorsions

particulièrement maladroites par rapport aux règles de base de l'État de droit. Et enfin, et surtout, le PS, l'ennemi-allié héréditaire, pourrait rester (pour combien de temps encore?) le premier parti de Wallonie et disposer d'un leadership qui lui permettra de former le gouvernement régional à Namur en juin 2009. Dans ce projet, il avait sans doute espéré compter sur le soutien de l'ancien chef de cabinet de Serge Kubla, Rudy Aernoudt, qui avait forgé pendant quelque temps — avec le soutien implicite de médias francophones d'abord très peu critiques — l'image d'un « bon Flamand » incarnant une fibre aussi antisocialiste que libérale et susceptible d'enranger les voix des électeurs désireux de sanctionner les partis en place. Mais c'était sans compter sur le veto du FDF et singulièrement celui de son président, Olivier Maingain. Au moins par deux fois, celui-ci a fait obstacle à la volonté présidentielle.

Une première fois quand Didier Reynders a voulu imposer la présence du FDF Georges Clerfayt à la tête de la liste régionale bruxelloise. Mais le désaveu était inacceptable pour Didier Gosuin, pourtant lui aussi du FDF, qui a préféré voir choisi le peu charismatique libéral Armand De Decker en tête de liste. Une seconde fois quand le même FDF a refusé tout net une présence de Rudy Aernoudt sur la liste européenne que le président Reynders avait pourtant déjà annoncée *urbi et orbi*.

Toutes ces manœuvres passeraient rapidement dans les poubelles de la petite histoire des partis, si elles n'étaient pas grosses de tensions futures, non seulement entre Wallons et Bruxellois au sein du MR, mais surtout entre Flamands et francophones de tous les partis, la relégation du FDF de la tête de liste bruxelloise allant de pair avec un durcissement du MR sur les questions communautaires qui explique en partie la rupture du dialogue communautaire avec la Flandre.

#### Le passif des années violettes

Tout se passe donc un peu comme si la crise générale du capitalisme trouvait un écho direct dans

la conduite politique de celui qui a le mieux incarné sa défense en Belgique francophone. Mais la politique n'est pas dirigée par une quelconque justice immanente. En l'espèce, la punition promise semble plutôt de nature collective. Le budget belge paye d'autant plus la crise que les dix années de retour des libéraux au pouvoir se sont soldées par un ralentissement ininterrompu de l'effort réel de maîtrise budgétaire et en l'occurrence par la dégradation du solde primaire, c'est-à-dire de la différence entre les recettes et les dépenses, abstraction faite des charges de la dette. Les réformes fiscales voulues par Didier Reynders avec la complicité des socialistes depuis dix ans et des écologistes lors du premier gouvernement Verhofstadt et, dans une moindre mesure, des écologistes sont passées par là.

La période d'embellie économique n'a pas été utilisée pour constituer des réserves permettant à la Belgique de faire face au choc du vieillissement. Elle va devoir affronter celui-ci avec une dette publique que la crise va faire remonter, selon le FMI, de 84 % du PIB en 2007 à 96 % en 2014. Penser que l'on résorbera les déficits et continuera d'assurer la sécurité sociale sans repasser par la fiscalité, qu'elle soit directe ou indirecte, est une vue de l'esprit. Cela Didier Reynders le sait très bien. Le constat vaut d'ailleurs pour une Région wallonne et pour une Communauté française confrontées à une chute de leurs recettes qui impose un ajustement budgétaire de l'ordre de 500 millions d'euros pour la seule année 2009. 500 millions d'euros, pour ceux qui s'en souviennent, cela fait 20 milliards de francs.

L'enjeu des futures élections en sort transformé. Si la reprise économique n'est pas au rendez-vous au plus tard en 2010, la stratégie temporaire du gros dos, privilégiée par tous les partis, deviendra intenable. Un scénario sera alors à éviter à tout prix: celui d'un retour aux années nonante et aux coupes claires dans les budgets du système éducatif. Les francophones de Wallonie et de Bruxelles devront alors plus que jamais remettre à plat l'ensemble de leurs finances publiques pour réaliser les arbitrages néces-

saires, réformer radicalement leurs structures ubuesques à force d'inefficacité et centrer leurs investissements sur les politiques prioritaires, celles qui nous permettent d'espérer un avenir qui n'est pas abonné à la sinistrose permanente. ■

---

## Degrelle : la RTBF acteur de la « déshistoire »

---

BENOÎT LECHAT

Il en va peut-être du journalisme comme de l'archéologie. Quand les fouilles comme les recherches sont bâclées, ceux qui reprennent ensuite le chantier ont plus de difficultés que si leurs prédécesseurs n'avaient touché à rien. En la matière, le journaliste Philippe Dutilleul semble passé maître. Après le catastrophique « Bye bye Belgium » dans lequel le service public a donné une image caricaturale de la Flandre, compromettant pour longtemps auprès du public francophone la possibilité d'une perception nuancée, réflexive, stratégique et donc réellement lucide des enjeux communautaires, son « Degrelle » du 5 mars a surtout été une occasion manquée d'offrir un travail approfondi et juste qui aurait permis au grand public belge de mieux comprendre les causes et les conséquences du rexisme. On voit en effet mal la chaîne publique recommencer le travail et se lancer dans une entreprise plus soucieuse de contextualisation historique et surtout plus critique par rapport à la collaboration belge, son idéologie et son ancrage social. Un historien des médias fera peut-être un jour une comparaison entre le célèbre « Ordre nouveau » de Maurice De Wilde et l'émission de Philippe Dutilleul.

Mais un élément de taille explique sans doute une bonne partie de la perte de pertinence du service public : la survenue de la publicité. Il fallait visiblement faire de l'audience, beaucoup d'audience, et c'est ce qui explique le matraquage médiatique d'avant-émission, le défilement *ad nauseam* de l'image du chef de Rex en

1944 à Bruxelles. Exactement celle qui suscita la révolte profonde de Jonathan Littell, l'auteur des *Bienveillantes*<sup>1</sup>, et que certains médias ont affichée abondamment ces derniers mois avec le même objectif que celui qui les pousse parfois à placer des images pornographiques en « une ».

Certes tout n'est pas à jeter dans cette émission, les témoignages de contemporains sont éminemment précieux, notamment sur l'ancrage du rexisme dans le catholicisme d'avant-guerre.

Je veux citer ici le journaliste Jean-Marie Chauvier dont je partage totalement l'analyse diffusée sur internet : « Le "portrait" semble réussi. Mais qu'en est-il de l'Histoire, présente en arrière-plan, avec quelques remarquables archives filmées ? L'aventure rexiste d'avant-guerre et l'exil en Espagne après 1944 ont été largement évoqués. Très peu la guerre menée par les SS wallons sur le Front de l'Est. Que, pourtant, Degrelle lui-même considère comme la page essentielle de son combat, à laquelle il a consacré le récit terrifiant de sa *Campagne de Russie*. Mais rien de tout cela à la télé belge le 5 mars. On aurait pu, par exemple, citer l'un ou l'autre passage de ce récit, très éclairant sur la "personnalité" et... la guerre de Degrelle ! Le débat de spécialistes qui a suivi le film apporta quelques précisions et commentaires. Notamment sur le fait que les dirigeants politiques belges n'avaient pas réellement souhaité l'extradition d'Espagne, ni surtout un procès public de Degrelle. En quoi était-ce dérangeant, on ne l'a compris qu'à mi-mot... J'ai entendu quelques réactions. Certaines parlent d'une "réhabilitation", d'une image "plutôt sympathique". Loin du cliché du SS tueur, Degrelle produit l'image d'un homme rigolo, chaleureux, bien "de chez nous", un hitlérien romantique, certes très imbu de lui-même et mégalomane ! D'autres, sans aller jusque-là, constatent l'ambiguïté d'un "portrait" de ce genre de personnage qui prétend éviter la "grande Histoire". L'évitement de l'Histoire n'est-il pas plutôt un escamotage ? Ou une ma-

---

1 « Jonathan Littell. De Degrelle aux *Bienveillantes* », *La Revue nouvelle*, juillet-août 2008.

nière de banaliser le nazisme en action ? En effet : Degrelle et ses SS se trouvaient en Ukraine au moment des exterminations nazies, ils ont pourchassé les partisans, de même que les SS flamands participaient au siège de Leningrad qui fit au moins 600 000 morts, le but d'Adolf Hitler étant d'anéantir la population et de raser la ville. Les Belges n'étaient-ils là qu'en promoteurs distraits ? Pas vraiment, si j'en juge par les ouvrages à la gloire de nos SS flamands qu'on peut trouver dans les librairies de Flandre. N'est-ce pas ce passé criminel d'une certaine Belgique qui reste, après cette émission, le tabou des tabous ? Je m'étonne qu'après un tel "événement" médiatique, il y ait tellement peu de réactions. Enfin, dire que je m'étonne est exagéré... ».

Je voudrais aussi évoquer le passage beaucoup trop rapide sur les exactions rexistes en Belgique et, par exemple, l'assassinat à Namur le 1<sup>er</sup> février 1944 de François Bovesse aux funérailles duquel, malgré les menaces de représailles rexistes, dix mille personnes assisteront. Plus généralement, on peut se poser la question de savoir si, en traitant un sujet historique d'une telle importance collective avec le faux détachement de l'émission « Striptease », la RTBF n'entretient pas cette très belge tradition d'oubli, voire d'oblitération de la mémoire collective et partant, de dépolitisation de toute une société, que l'écrivain wallon Jean Louvet appelle « la déshistoire ». ■

## L'état des partis

### CD&V : le bilan de l'ère Leterme

PAUL WYNANTS

Sanctionné lors des scrutins de juin 1999, le CVP est relégué dans l'opposition pendant cinq ans en Communauté flamande, durant huit ans au niveau fédéral. Sous la conduite de Stefaan De Clerck, il tient un congrès de rénovation à Courtrai,

le 29 septembre 2001 : c'est alors qu'il adopte la dénomination de Christen, Democratisch en Vlaams (CD&V). Le parti conserve son étiquette chrétienne et demeure interclassiste, avec des accents de centre-droit. Il assouplit un peu ses positions dans les matières éthiques, en acceptant le mariage civil entre personnes de même sexe. Il accentue son profil flamand et se prononce en faveur du confédéralisme.

Les élections fédérales de mai 2003 mènent le CD&V à son plancher historique (21 % des voix en Flandre). La démission de De Clerck ouvre la voie à Yves Leterme, plébiscité à la présidence du parti. En vue des élections régionales et européennes de 2004, des pourparlers sont entamés, afin de constituer un cartel avec la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA). Cette petite formation nationaliste et droitière est issue de l'implosion de la Volksunie, survenue en 2001. Elle est menacée dans sa survie par l'introduction d'un seuil électoral de 5 %, à franchir pour obtenir une représentation parlementaire, et par l'absence de dotation publique.

En créant ce *Vlaams Kartel*, dont la naissance est annoncée le 14 février 2004, Leterme espère rendre à son parti le leadership en Flandre. Les deux formations gardent leur autonomie et leur programme. Toutefois, elles s'accordent sur des revendications institutionnelles, à la réalisation desquelles elles subordonnent leur accès au pouvoir : autonomie de la Flandre dans différentes matières (fiscalité, soins de santé, allocations familiales, emploi, mobilité, télécommunications, politique scientifique, dans une certaine mesure aussi police et justice) et scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV). Le virage à droite du CD&V et sa radicalisation communautaire se confirment. Ce cap correspond à l'évolution d'une part du corps électoral flamand.

Le 13 juin 2004, le cartel se classe en première position au Nord du pays, avec 26,3 % des suffrages. Leterme forme le gouvernement flamand, qui unit le CD&V-N-VA, le SP.A-Spirit et le VLD. Devenus ministres, les présidents Yves

Leterme (CD&V) et Geert Bourgeois (N-VA) sont remplacés respectivement par Jo Vandeurzen et par Bart De Wever. Le cartel est reconduit avant les élections communales et provinciales d'octobre 2006, qui lui permettent de se renforcer.

Un basculement s'opère en son sein entre la fin novembre 2006 et février 2007. L'existence du cartel est remise en cause par le CD&V, après l'adhésion à la N-VA du controversé Jean-Marie Dedecker, parlementaire populiste exclu du VLD. La N-VA renonce à ce ralliement douteux, pour sauvegarder son partenariat avec les chrétiens démocrates, mais elle obtient des contreparties substantielles : elle conservera une liberté de parole et placera cinq candidats en ordre utile sur les listes communes, lors du scrutin fédéral de 2007 ; de plus, le CD&V s'engage à ne pas entrer dans un gouvernement sans une grande réforme de l'État. Cette revendication est inscrite en tête du programme des coalisés, axé sur la bonne gouvernance (*goed bestuur*), dont la condition serait l'octroi de compétences accrues à la Flandre. La scission de BHV est érigée en condition *sine qua non* de participation à une majorité. En février 2007, les partenaires conviennent que, si le résultat des urnes le permet, le CD&V et la N-VA négocieraient ensemble leur entrée dans le gouvernement fédéral. Au terme de ce processus, le cartel cesse d'être une simple machine de guerre électorale, pour devenir quasiment une formation bicéphale : au lendemain du scrutin de juin 2007, ses composantes se présenteraient unies à la table des discussions. Dans un tel scénario, De Wever serait en mesure de peser lourdement sur le cours des pourparlers, en exprimant ses ultimatums et ses veto.

En juin 2007, le CD&V-N-VA remporte une nouvelle victoire en Flandre, où il décroche 29,6 % des voix. L'arithmétique électorale le met en position de force : le cartel est incontournable si l'on veut former un gouvernement fédéral jouissant d'une majorité dans le groupe néerlandais de la Chambre, sans alliance de partis démocratiques avec le Vlaams Belang. Il doit demeurer uni s'il entend préserver son rôle de

pivot sur l'échiquier. Avec ses 796 521 voix de préférence, Leterme est appelé à devenir le formateur de la coalition. Les libéraux refusent une tripartite traditionnelle<sup>1</sup>. Les socialistes flamands optent pour l'opposition. Une formule qualifiée d'« orange bleue » (CD&V-N-VA, CDH, Open VLD, MR) est apparemment la seule piste exploitable. Elle ne s'appuierait que sur une majorité simple au Parlement.

Tel est le problème, précisément. En effet, le CD&V veut à toute force tenir les promesses de sa campagne électorale, en engageant un marathon institutionnel. De Wever est aussi très net à cet égard : « Soit on a une discussion sérieuse, avec à la fin une réforme de l'État importante, soit on a un échec et pas de gouvernement. » Les partis francophones, surtout le CDH, répugnent à tout transfert significatif de compétences vers les entités fédérées. Ils découvrent l'ampleur des exigences formulées par leurs homologues du Nord.

Le cartel CD&V-N-VA et l'Open VLD à sa suite s'enferment dans une impasse. Ils subordonnent la formation du gouvernement à un accord préalable sur le contenu de la réforme de l'État. Or des pans entiers de celle-ci requièrent une majorité plus large — les deux tiers — que celle réunie par les partis présents autour de la table. Pour obtenir l'appoint, les deux cartels néerlandophones comptent sur la bonne volonté de partis flamands, comme le SP.A-Spirit et la Lijst Dedecker. C'est là une perspective que le CDH et le MR ne peuvent accepter.

#### Des logiques incompatibles

La négociation débouche sur des échecs successifs. Comme formateur, Leterme jette l'éponge à deux reprises, les 23 août et 1<sup>er</sup> décembre 2007. Il subit le camouflet de voir son rival, Guy Verhofstadt, mettre en selle l'actuelle pentapartite (CD&V, CDH, Open VLD, MR, PS), sous la forme d'un gouvernement intérimaire. Lorsqu'il de-

1 En fait, il s'agirait d'une hexapartite.

vient Premier ministre, le 21 mars 2008, Leterme ne tient pas quatre mois : incapable de démêler l'écheveau institutionnel, il présente sa démission le 14 juillet, mais celle-ci est refusée par le Palais. Le chantier de la réforme de l'État est soustrait au champ d'action du gouvernement fédéral pour être repris par un organe *ad hoc*, coprésidé par Kris Peeters, devenu entre-temps ministre-président de la Communauté flamande. Entre sa fidélité au cartel avec la N-VA et sa volonté de jouer un rôle majeur dans la coalition, le CD&V doit choisir. Le 23 septembre 2008, il tranche le nœud gordien en optant pour la seconde branche de l'alternative : l'alliance avec la N-VA, qui passe dans l'opposition, a vécu ; désormais, le gouvernement Leterme n'a plus de majorité dans le groupe linguistique néerlandais.

En s'accrochant au cartel, Leterme a perdu de vue que de telles associations sont, par nature, temporaires, en raison des divergences qui empêchent les partenaires de fusionner. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien le cartel éclate, ou bien la composante la plus forte absorbe la plus faible. En l'occurrence, il était naïf de vouloir concilier deux logiques incompatibles : celle du CD&V, traditionnellement fondée sur l'exercice de responsabilités, et celle de la N-VA, force oppositionnelle prête à tous les jeux tactiques pour faire avancer ses thèses. Il n'empêche que la rupture du cartel est mal accueillie par nombre de bourgmestres du CD&V, coalisés au plan local avec la formation de Bart De Wever.

Au plan socioéconomique, Leterme fait illusion pendant quelques semaines, à l'automne 2008, lorsqu'il donne l'impression de prendre la crise financière à bras-le-cors. Or c'est, ironie de l'histoire, dans ce dossier qu'il se prend les pieds dans le tapis. Le 17 décembre, à la stupeur de ses collègues, il distribue au Parlement une lettre adressée au ministre de la Justice, Jo Vandeurzen, relevant les contacts politiques noués, en ce compris par son propre cabinet, avec des magistrats, en vue d'empêcher une remise en question de la cession partielle du groupe Fortis à l'État néerlandais et à BNP Paribas.

Il alimente ainsi la suspicion d'une atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il accule Vandeurzen à la démission, avant de se retirer à son tour, le 19 décembre. Son effacement met fin, *ipso facto*, à l'existence du gouvernement. Deux commissions parlementaires, l'une d'enquête, l'autre spéciale devront éclairer les faits.

Plongé dans la tourmente par son chef de file, le CD&V est désorienté. Il tangué jusqu'à ce que sa présidente Marianne Thyssen, secondée par une poignée de caciques, redresse la barre. Au lendemain de la démission de Leterme, le parti constate qu'il n'a guère de bilan à mettre à son actif, s'il devait se présenter devant les électeurs en cas de scrutin fédéral anticipé : la scission de BHV, qui demandait « cinq minutes de courage politique », n'est pas acquise ; la réforme de l'État est en rade ; des mesures socioéconomiques urgentes sont en attente.

#### Un paysage changeant

Nommé explorateur par le Palais, Wilfried Martens dénoue la crise, avec l'aide de dirigeants de son parti. Le « Seize » échoit à Herman Van Rompuy, homme discret, expérimenté et rigoureux, qui devrait y rester jusqu'en 2011. Il reviendra à Kris Peeters de « vendre », en juin 2009, le bilan du gouvernement flamand, dont l'action a été facilitée par des moyens financiers abondants. Deux incertitudes subsistent, néanmoins, et non des moindres. D'une part, quelle sera l'ampleur des dégâts causés, notamment en termes d'emploi, par les retombées de la crise financière sur l'économie réelle ? D'autre part, quels acquis Peeters pourra-t-il faire valoir dans le domaine de la réforme de l'État, en sa qualité de coprésident du dialogue institutionnel ? Sur ce dernier plan, le blocage constaté à la mi-février 2009 n'est pas de bon augure. Le CD&V ne risque-t-il pas de voir une partie de l'électorat flamand, qu'il a radicalisée, se détourner de lui pour préférer la N-VA ou la Lijst Dedecker ?

Leterme n'a pas seulement manqué de leadership et de créativité : comme d'autres sans

doute, il n'a pas anticipé correctement l'évolution d'un paysage politique flamand, en pleine recomposition. Une stratégie à courte vue, fondée sur le regroupement de forces en cartel en vue de conquérir la *pole position*, n'a débouché, en fin de compte, que sur des alliances ambiguës. La rupture inéluctable de ces conglomerats artificiels, doublée de la percée populiste, a produit un résultat désastreux : jamais la fragmentation du système n'a atteint une telle ampleur au Nord du pays. Après le scrutin de juin, la Flandre risque d'être difficilement gouvernable. Est-ce là un héritage digne d'un homme d'État ? ■

19 février 2009

---

## CDH : quel chemin parcouru ?

---

PAUL WYNANTS

Repoussée dans l'opposition pendant cinq ans aux niveaux communautaire et régional, durant huit ans au fédéral, la formation de Joëlle Milquet a tenté de se repositionner en fonction des clivages qui, à son estime, structurent le corps social. Le 18 mai 2002, le PSC s'est ainsi mué en CDH (Centre démocrate humaniste). Ce changement de dénomination a été suivi par d'autres transformations, plus ou moins profondes, du parti orange. Nous tenterons d'en établir un bilan, nécessairement provisoire et sélectif.

Le PSC avait largement manqué l'objectif de déconfectionnalisation qu'il s'était assigné en 1945. Dans les faits, il demeurait un « parti de chrétiens, pour des chrétiens, par des chrétiens » (J. Milquet), alors que cette mouvance idéologique ne cessait de se contracter. Souvent encore, il apparaissait, dans la pratique, comme la courroie de transmission des grands appareils du pilier catholique, lesquels voyaient pourtant leur cohérence se déliter.

En abandonnant l'étiquette chrétienne, le CDH a marqué ses distances à l'égard du clivage Église-État qui avait conféré à son prédécesseur une part notable de son identité. Ce changement de cap lui a permis d'accueillir en son sein des seg-

ments de la population fort peu représentés, jadis, dans les rangs du PSC : on pense notamment à des membres des Églises africaines du Réveil, à des représentants des communautés maghrébines et turque. Sur des dossiers à forte charge symbolique, comme le financement des réseaux d'enseignement, la politique familiale ou le subventionnement de la laïcité organisée, le Centre démocrate humaniste s'est montré plus ouvert que son prédécesseur. Il a également diversifié ses relations avec les milieux associatifs, en accordant une plus grande attention aux groupes porteurs de nouveaux enjeux de société, comme les associations de défense des sans-papiers.

Au plan philosophique, l'évolution est incontestable, mais elle est aussi relative. Au début du processus surtout, les réticences d'une base « catho » et la crainte de perdre quelques plumes au profit d'une dissidence<sup>1</sup> ont incité à la circonspection : ainsi, l'humanisme démocratique, institué en nouveau paradigme, a été replacé dans le sillage des « valeurs universelles du christianisme ». Jusqu'ici, on n'observe pas non plus de virage significatif sur les matières éthiques les plus sensibles, ni de ralliements de poids en provenance du judaïsme ou de la laïcité. Certaines adhésions émanant de communautés évangéliques posent aussi question : ne sont-elles pas quelquefois le fait de défenseurs de thèses plutôt « fondamentalistes » ?

---

### Les problèmes des gens

---

L'axe gauche-droite semble poser au CDH le même problème qu'à l'ancien PSC. À ce jour, dans les textes en tout cas, le premier nommé n'a pas réussi à surmonter une contradiction héritée du passé : l'affirmation d'une posture centriste, qui correspond à l'initiale du nouveau sigle, s'accompagne d'une propension à minimiser la prégnance du clivage socioéconomique, qualifié de « dépassé » ou de « peu pertinent ». Le fait qu'un Jean-Jacques Viseur, d'abord réti-

---

1 Les Chrétiens démocrates francophones (devenus, depuis lors, Chrétiens démocrates fédéraux).

cent à tenir pareil discours, s'y soit finalement rallié ne résout pas le problème.

Les textes, objectera-t-on, sont une chose, la pratique politique en est une autre. Sans doute. C'est pourquoi il convient de focaliser l'attention sur d'autres composantes de la même problématique socioéconomique: les effets induits, en termes de programme, par la méthode mise en œuvre par le CDH, les attitudes adoptées par la direction de ce parti, à mesure qu'il renoue avec l'exercice du pouvoir, et l'absence d'alternative de centre-droit.

Dans son projet politique, le CDH manifeste le souci d'établir une relation de confiance avec la population, fondée sur une bonne gouvernance et sur la proximité des élus avec les citoyens. Pendant de longs mois, un grand nombre de ceux-ci, qu'ils soient ou non membres du parti, ont été invités à faire part de leurs besoins et de leurs attentes, dans la vie quotidienne comme dans la sphère immatérielle. Les données ainsi réunies ont permis d'élaborer un programme aux accents plutôt postmatérialistes, qui traduit assez fidèlement les aspirations de larges couches de l'électorat wallon et bruxellois. *Ipsa facto*, ce programme place le curseur du CDH au centre-gauche, alors qu'une part non négligeable du socle de l'ancien PSC penche vers le centre-droit et même vers la droite.

#### Un parti renouvelé au centre-gauche

Autre élément à souligner: la combativité déployée par le parti, surtout par sa présidente, pour conserver une certaine adéquation entre l'action et le programme du parti, après le retour de ce dernier au pouvoir. L'heure n'est plus au jeu de bascule — un coup à droite, un coup à gauche — souvent pratiqué par le PSC. Quand bien même « 10 sièges sur 150, cela fait 6 à 7 %, ce n'est pas terrible » (Yves Leterme), il n'est pas question de capituler sur l'essentiel. Régulièrement, au niveau fédéral, des dossiers sociaux ont ainsi placé la direction du CDH, qualifiée de « gauchiste » par Karel De Gucht, en

opposition frontale avec les droitiers de l'Open VLD. La politique du gouvernement Leterme s'en est ressentie, ne fût-ce que par *milquetisering*: forgé par la droite flamande, ce néologisme désigne un travail de sape, qui rend inintelligibles ou insignifiants des textes jugés inacceptables, à force de réécritures successives.

Le départ d'éléments conservateurs, emmenés par R. Fournaux, et l'entente cordiale avec le PS ont contribué, il est vrai, à ce profil modérément progressiste. Mais l'absence d'alternative crédible, sous la forme d'une coalition avec le seul MR en Belgique francophone, n'y est pas étrangère non plus. Au début de 2004, les réformateurs ont mené un véritable raid, en vue de déstabiliser le CDH par des tentatives de débâchage de grande envergure. Cet épisode a laissé des traces. Pas plus que l'ironie mordante de D. Reynders, les dénonciations par le MR d'un parti orange « scotché » aux socialistes, voire formant cartel avec ces derniers, ne sont de nature à renouer les ponts. Toute idéologie mise à part, la présidente du CDH a prévenu: « En politique, les rapports humains sont importants: ils jouent à 80 %. » Aussi longtemps qu'ils n'intègrent pas ce paramètre, en l'absence de déroute socialiste, les réformateurs éprouveront toutes les peines du monde à s'entendre durablement avec les démocrates humanistes en Wallonie et à Bruxelles.

Dans les rapports entre le Nord et le Sud du pays, le CDH n'est pas « le petit frère » du CD&V, comme on le disait du PSC à l'égard du CVP. Les deux formations n'ont d'ailleurs plus ni centre d'études commun, ni bâtiment partagé. De 1999 à 2007, elles ont adopté, à l'égard des majorités fédérales en place, des attitudes très différentes: l'opposition constructive, du côté francophone, la critique systématique avec une radicalisation communautaire, dans les rangs néerlandophones. En 2001, le PSC a facilité l'adoption d'une cinquième réforme de l'État vertement critiquée par le CVP. Les longues négociations de 2007-2008 ont manifesté, une nouvelle fois, le fossé qui s'est creusé entre les deux partis: d'une



part, J. Milquet s'est fermement opposée à la grande réforme de l'État revendiquée par le tandem Leterme-De Wever; d'autre part, il est apparu que les dirigeants démocrates humanistes et chrétiens démocrates non seulement ne se connaissaient guère, mais aussi qu'ils n'avaient pas d'atomes crochus sur des questions de société auxquelles la Flandre voulait apporter des réponses plus marquées à droite.

Par d'autres traits, le CDH n'est pas un simple décalque de l'ancien PSC. La vie interne du parti n'est plus perturbée par un climat de guerre civile ouverte ou larvée; la légitimité de la présidente n'est plus discutée. Dans les assemblées, le personnel politique a été en grande partie renouvelé, moins de manière spontanée que sur injonction de la rue des Deux-Églises: il s'est rajuni, féminisé et diversifié au plan des ancrages dans la société civile. Au sein des gouvernements, la vieille garde a cédé la place à la génération des trentenaires et des quadragénaires, parmi lesquels on trouve, il est vrai, trois « fils de » (Wathelet, Lutgen, Cerexhe). En termes d'adhésions, l'hémorragie des années 1978-2002 s'est arrêtée. Parmi les membres, le pourcentage de jeunes, tombé bien bas au cours de la dernière décennie, est à la hausse. Encore faut-il que les nouveaux venus acquièrent suffisamment d'expérience, avant de monter progressivement en puissance.

### Une rénovation à poursuivre

Réussir une telle transition sans tomber dans les travers du « jeunisme » constitue un défi de taille. Jusqu'à présent, en effet, le CDH a été littéralement porté par Milquet, dont l'omniprésence — poussée jusqu'au cumul de la présidence avec l'exercice d'un mandat ministériel, pratique qu'elle avait elle-même critiquée — n'est pas salubre. De ce point de vue, l'année 2009 pourrait s'avérer cruciale. Milquet s'effacera-t-elle de la direction suprême du parti, ainsi qu'elle l'a laissé entendre? Qui lui succédera et pour suivre quel cap? Les réponses qui seront données à

ces questions ne seront pas sans influence sur le destin du CDH.

Le redressement des performances électorales est le deuxième challenge qui attend le parti. De ce point de vue, la situation s'est nettement améliorée dans les cantons bruxellois (14,5 % des voix en 2007, contre 9,1 % en 1999). Cependant, avec 15,8 % des suffrages, le score en Wallonie, plombé par des liens avec le PS qu'une frange de l'électorat n'apprécie guère, demeure nettement inférieur aux performances de la première moitié des années nonante (22,5 % en 1991 et 1995). Il doit franchir à nouveau la barre symbolique des 20 % si l'ambition est de peser sur l'échiquier politique francophone.

Demeure le problème de la doctrine. Réduit à la portion congrue après la défaite de 1999, le centre d'études (le Cepass) n'a toujours pas retrouvé son lustre d'antan. Il n'a pas été à même, jusqu'ici, d'étoffer substantiellement la réflexion idéologique. Souvent invoqué, le concept d'humanisme démocratique manque encore de netteté. Il se démarque, certes, des grands axiomes du libéralisme. Mais en quoi se distingue-t-il du personnalisme de l'ancien PSC? Ne renvoie-t-il pas, lui aussi, à la promotion du « bien commun »? S'accompagne-t-il d'une vision originale du présent et de l'avenir ou s'agit-il d'un vieux vin versé dans de nouvelles outres? À ce jour, on manque de textes suffisamment élaborés pour se prononcer en connaissance de cause<sup>2</sup>.

Bref, la rénovation entamée en 2001 n'est pas achevée. Il convient de la poursuivre. Pour le CDH, il importe aussi de convaincre une part plus large du corps électoral de la pertinence de son projet et de l'efficacité de son action politique. C'est donc avec un vif intérêt que l'on suivra l'itinéraire des démocrates humanistes au cours des prochains mois. ■

19 février 2009

<sup>2</sup> Souhaitons que l'ouvrage de Laurent de Brier, directeur du Cepass, à paraître sous le titre *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*, apporte des clarifications à cet égard.

## Vlaams Belang : une élection test

JEAN FANIEL

Lorsqu'on atterrit sur le site internet du Parlement flamand, un élément saute immédiatement aux yeux. Avec vingt-neuf membres, le groupe Vlaams Belang est le plus important de l'assemblée. Certes, le parti flamand d'extrême droite a connu des défections depuis l'élection de trente-deux députés en 2004. Il n'en demeure pas moins que durant toute la législature qui s'achève, il s'est imposé comme le principal parti d'opposition au sein du Parlement flamand. Face au gouvernement flamand, soutenu par les élus de cinq partis<sup>1</sup>, seuls les six députés écologistes de Groen! et l'élu de l'Union des francophones garnissent les bancs de l'opposition en compagnie de ceux du VB.

Néanmoins, cette situation a priori très favorable au Belang traduit un échec et représente un défi. Malgré son poids, en effet, le VB n'est pas parvenu à forcer les portes du pouvoir, qu'il s'agisse du gouvernement flamand ou même d'une majorité communale. La stratégie du cordon sanitaire, formalisée dès 1989, a conduit l'ensemble des autres partis à refuser toute alliance avec le Vlaams Blok et avec son héritier, le Vlaams Belang. Le maintien sans faille de cette politique met le VB au défi de renouveler son score historique de 2004, lorsqu'il avait récolté 24 % des voix exprimées en Flandre. Une partie de l'électorat pourrait se détourner du VB, estimant que celui-ci se trouve dans une impasse politique. L'émergence aussi rapide que soudaine de la Lijst Dedecker (LDD), qui ne semble pas frappée du même ostracisme, suscite également les craintes des partisans du Vlaams Belang. Davantage que lors des scrutins précédents, le sort du VB semble donc incertain.

1 Le CD&V, le VLD, le SP.A, la N-VA et Spirit, ces deux derniers ayant formé, avant les élections régionales de 2004, un cartel avec, respectivement, le CD&V et le SP.A. Le CD&V et la N-VA ont formé durant toute la législature deux groupes politiques distincts au Parlement flamand, ce qui explique le statut de premier groupe du VB.

## Un parti invaincu ?

Depuis 1981, le Vlaams Blok et son héritier le Vlaams Belang ont connu une progression électorale continue. En nombre de voix récoltées, la progression est spectaculaire, le VB totalisant 66 424 suffrages à la Chambre en 1981 (1,1 % au niveau national, soit 1,8 % en Flandre) et 799 844 (12 %, soit 19 % en Flandre) en 2007. Au score sans précédent réalisé en Flandre lors du scrutin régional de 2004 a toutefois succédé une période électorale plus mitigée pour le VB.

À l'occasion des élections communales et provinciales de 2006, le VB a quasiment doublé le nombre de ses conseillers communaux et a considérablement augmenté celui de ses conseillers provinciaux. Rares sont les communes flamandes où une liste VB récolte moins de 10 % des voix.

Cependant, ce scrutin a été analysé par beaucoup comme une défaite pour le Belang. C'est également ainsi que ses dirigeants ont accueilli ce résultat. À Bruxelles, le VB a perdu trois des dix-neuf sièges conquis en 2000. C'est surtout à Schaerbeek, commune où se présente la figure de proue bruxelloise du parti, l'ancien commissaire de police en chef J. Demol, que le recul a été durement ressenti.

Plus encore, l'état-major du parti a très mal digéré le résultat réalisé à Anvers, principale ville de Flandre dont le VB a fait son bastion et un enjeu symbolique de son combat depuis plusieurs années. La liste Vlaams Belang-Vlott<sup>2</sup> y a certes progressé de 0,5 % par rapport aux 33 % réalisés en 2000 par le Vlaams Blok. Mais elle s'est fait souffler la première place, détenue depuis 1994, par la liste SP.A-Spirit emmenée par le bourgmestre sortant P. Janssens.

Enfin, ni au niveau de la ville d'Anvers, ni dans aucun de ses neuf districts<sup>3</sup>, ni dans aucune commune du pays, le Vlaams Belang n'est par-

2 Formation avec laquelle le VB s'est présenté en cartel, Vlott a été constitué par H. Coveliers, sénateur alors récemment exclu des rangs du VLD.

3 Districts dont le conseil est élu directement depuis 2000.

venu à décrocher une majorité absolue, ni à nouer une alliance afin de faire son entrée dans un collège échevinal. Contrairement aux craintes exprimées avant l'élection par certains adversaires du VB, le cordon sanitaire n'a pas cédé. Se trouvant, sinon devant une impasse, au moins face à un plafonnement, les dirigeants du VB ont clairement laissé apparaître leur déception.

L'élection fédérale du 10 juin 2007 se présentait donc comme délicate pour le Vlaams Belang. À nouveau, le résultat en est apparu mitigé. En Flandre, la campagne électorale a été centrée en bonne partie sur les enjeux communautaires. Généralement à l'aise sur ce thème, le VB a dû faire face à une concurrence inhabituelle, compliquant sa tactique de démarcation par rapport aux partis traditionnels. En outre, un autre acteur a déboulé dans le paysage politique flamand : la LDD. Partageant certaines vues avec le VB, ainsi que des pratiques politiques et de communication conduisant bien des observateurs à la qualifier de populiste, cette formation n'a par contre pas fait l'objet de la mise en place d'un semblable cordon sanitaire par les autres partis.

Malgré ces difficultés, le VB a connu une nouvelle progression en nombre de voix obtenues à la Chambre. Il est même devenu la deuxième formation flamande en nombre de suffrages récoltés, derrière le cartel CD&V-N-VA. En revanche, il a perdu un siège de député, ce qui constitue une première pour ce parti. On est néanmoins loin de la débâcle annoncée par certains sondages. Mais on est loin également du score réalisé trois ans plus tôt aux élections régionales en Flandre.

#### Contexte favorable...

Pour bien saisir la situation dans laquelle le Vlaams Belang se trouve actuellement, il est nécessaire de rappeler quelques événements survenus depuis le début de la décennie. En 2001, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Ligue flamande des droits de l'homme intentent une action en justice contre les trois ASBL principales sur

lesquelles repose le Vlaams Blok, les accusant d'infractions à la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Après une procédure longue et sinueuse, le Blok est condamné le 21 avril 2004 par la Cour d'appel de Gand<sup>4</sup>. Comme à son accoutumée, le parti d'extrême droite se pose dès lors en martyr et lance une campagne pour dénoncer ce qu'il estime être une atteinte à la liberté d'opinion. Il se pourvoit également en cassation.

Un second élément semble avoir particulièrement favorisé le Vlaams Blok en 2004. Peu avant le scrutin, le Parlement fédéral a adopté la loi prévoyant l'octroi du droit de vote, lors des élections communales, aux étrangers non européens établis en Belgique depuis au moins cinq ans. Cette question a suscité des débats très vifs entre partis flamands et au sein de certains d'entre eux, en particulier le VLD. Le VB, opposant virulent à cette décision, a pu capter les suffrages de nombre d'électeurs flamands en désaccord avec cette mesure.

#### ... et difficultés

Dès 1999, le VB s'était fixé l'objectif de parvenir à bloquer les institutions bruxelloises. Malgré son très bon résultat lors du scrutin régional du 13 juin 2004, le Vlaams Blok a cependant échoué pour la seconde fois à remporter la majorité absolue des sièges dans le groupe néerlandais du Parlement bruxellois.

Tant en Flandre qu'à Bruxelles, le VB se trouve donc face à une situation paradoxale de succès électoraux impressionnants<sup>5</sup> ne débouchant cependant pas sur une participation au pouvoir. Cette situation engendre une réflexion interne quant à la stratégie à mener. Certains dirigeants plaident pour un élargissement du parti vers

4 Voir A. Tréfois, J. Faniel, « L'évolution des partis politiques flamands », *Courrier hebdomadaire, Crisp*, n° 1971, 2007, p. 14-23.

5 À Bruxelles, le VB a remporté en 2004 34,1 % des voix attribuées aux listes flamandes.

d'autres formations, telle la N-VA, afin de former une « Forza Flandria<sup>6</sup> ». Pareille évolution requiert, au moins en public, un adoucissement des positions les plus radicales du VB, en particulier en matière d'immigration. D'autres dirigeants souhaitent au contraire maintenir une ligne dure, estimant qu'elle constitue la meilleure garantie d'attirer une part considérable de l'électorat flamand. Des conflits de personnes viennent se greffer sur ces enjeux.

Le 9 novembre 2004, la Cour de cassation confirme la condamnation des ASBL du Vlaams Blok. Afin de préserver son accès à la dotation publique des partis politiques, le VB se transforme en Vlaams Belang moins d'une semaine après cette nouvelle décision de justice.

La préparation des élections d'octobre 2006 s'annonce difficile pour le Vlaams Belang. Le 11 mai 2006, dans les rues d'Anvers, H. Vanthemsche abat deux personnes et en blesse une troisième. Le motif raciste de ses crimes est manifeste. Quoique le meurtrier ne soit pas membre du VB, sa tante en est députée flamande et on ne peut manquer d'établir un lien entre le climat raciste entretenu par le VB, en particulier dans la métropole anversoise, et les crimes. Une semaine avant les élections, des concerts pour la tolérance sont organisés dans plusieurs villes, dont Anvers et Bruxelles, par différents artistes flamands, rejoints par des francophones. Ces événements ont peut-être pesé dans le résultat anversoise du VB.

Dans les semaines suivantes, J.-M. Dedecker a été exclu des rangs du VLD. Les tensions internes au VB se sont focalisées sur l'idée, promue notamment par F. Dewinter et G. Annemans, de chercher une alliance avec le sénateur libéral. Ce dernier a néanmoins refusé les appels du pied émanant du Belang et a choisi de créer sa propre liste, la LDD.

Le succès spectaculaire de cette nouvelle formation aux élections fédérales du 10 juin 2007 a exacerbé les tensions au sein du Vlaams Belang.

D'une part, la LDD est susceptible d'attirer les voix d'électeurs proches du VB. Si cela n'a pas empêché ce dernier de progresser lors du dernier scrutin, le crédit que la LDD a retiré de son score électoral dissipe pour beaucoup d'électeurs l'idée qu'un vote VB est plus utile qu'un vote LDD. La perspective parfois évoquée que la LDD participe à une coalition gouvernementale après les élections régionales et communales de 2009, ainsi que les sondages très favorables à cette formation, semblent même renverser les rôles au détriment du VB. D'autre part, sur le plan humain et organisationnel, la création de la LDD a suscité un exode non négligeable de cadres et d'élus du Vlaams Belang, parmi lesquels trois députés flamands.

C'est avec une certaine appréhension que le Vlaams Belang affrontera les élections du 7 juin 2009. Affaibli, traversé par des tensions plus vives que jamais et largement répandues sur la place publique, venant d'un score particulièrement élevé, subissant la concurrence directe de la LDD, le VB est annoncé en baisse dans les sondages. Ce n'est cependant pas la première fois. Or les scrutins de 2006 et de 2007 ont indiqué qu'il serait hasardeux d'enterrer trop vite le parti flamand d'extrême droite. ■

19 février 2009

## RDC : l'impunité en roue libre ?

JEAN-CLAUDE WILLAME

*À la mémoire d'Alison Desforges, ce rocher d'humanité, d'intelligence et de rigueur*

Les derniers développements qui entourent l'offensive conjointe rwando-congolaise, entamée le 20 janvier 2009 dans le Nord-Kivu, posent la question de l'avenir qui pourrait être réservé aux « généraux » Nkunda et Ntaganda sur lesquels pèsent de lourds soupçons de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Au-delà de ces deux « affaires » est cependant d'ores et déjà posée la question des exigences de la justice face aux impératifs de la « réconciliation »,

<sup>6</sup> Par référence au parti de S. Berlusconi, Forza Italia.

mais aussi tout simplement des agendas politiques des élites politico-militaires de la région dans les curieux revirements d'alliance survenus depuis la fin de l'an dernier. Tout donne à penser que toutes ces évolutions récentes ont une forte composante de « trompe-l'œil » et que la lutte contre l'impunité est loin d'être acquise au Congo.

### Trompe-l'œil

Pour ce qui regarde l'ex-général Laurent Nkunda, on rappellera qu'il est visé depuis novembre 2005 par la disposition d'une résolution du Comité des sanctions du Conseil de sécurité qui stipule qu'à l'instar d'une dizaine d'autres « chefs de guerre », « tous les Etats prendront les mesures nécessaires pour prévenir l'entrée ou le transit à travers leurs territoires » des intéressés dont tous les biens et actifs financiers « seront gelés sur leurs territoires ». Cette décision était parallèle au lancement en septembre 2005 par le gouvernement congolais d'un mandat d'arrêt contre Laurent Nkunda, qui serait impliqué dans des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et insurrection durant les trois années précédentes (répression brutale d'une tentative de mutinerie à Kisangani en mai 2002, prise de Bukavu accompagnée de viols, meurtres et pillages dans le chef de ses troupes, création d'une milice armée au nom de la défense du peuple tutsi). Toutefois, le mandat d'arrêt international lancé par la RDC contre Nkunda n'est à ce jour plus valable car il n'a pas été renouvelé six mois après son lancement. Contrairement à son chef d'état-major, dont il sera question ci-après, il n'existe cependant pas d'inculpation formelle de Laurent Nkunda auprès de la CPI : aucun acte du gouvernement n'a été posé en ce sens. Toutefois, il n'est pas impossible qu'un dossier soit préparé à son encontre et tenu sous scellé comme ce fut le cas pour Bosco Ntaganda, le procureur de la CPI ayant affirmé qu'il suivait « très attentivement » les évolutions au Kivu.

### Donnant-donnant

Son arrestation à Gisenyi (Rwanda) le 22 janvier dernier fait probablement partie d'un accord entre la RDC et le Rwanda qui date du 5 décembre 2008. Aux termes de cet accord, le Rwanda épaulerait les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans l'éradication des bandes armées des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), prévue par l'accord de Nairobi « en échange » d'une « neutralisation » de Laurent Nkunda dont le mouvement (CNDP) entendait désormais « chasser le régime Kabila du pouvoir » et entrer dans la vie politique nationale, mais qui était aussi « brûlé » à Kigali, le président Kagame ne souhaitant plus apparaître — en partie du fait de pressions britanniques, américaines et autres<sup>1</sup> — comme un « faiseur de guerre » dans la région et en particulier comme un « proxy » de Laurent Nkunda.

Le cas du chef d'état-major de l'armée de Nkunda, Bosco Ntaganda, « supposé être sujet rwandais » selon les termes du mandat d'arrêt de la CPI, est plus clair au niveau judiciaire. Comme Nkunda, il a fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par les autorités congolaises en avril 2005 pour avoir commis les crimes de torture, meurtre, détention illégale et arrestations arbitraires, mais comme dans le cas de Nkunda, il n'a pas été renouvelé. À l'instar de Nkunda, il figure aussi sur la liste des « chefs de guerre » visés par le Comité de sanction du Conseil de sécurité.

Mais l'intéressé est surtout inculpé par la CPI comme premier recruteur d'enfants soldats à l'époque (décembre 2003) où il était chef d'état-major de la milice de Thomas Lubanga en Ituri, le FPLC. Cité à maintes reprises dans des témoignages et les documents du procès de Lubanga actuellement en cours, il est accusé d'avoir utilisé cette autorité pour mettre en œuvre la poli-

<sup>1</sup> Les Pays-Bas et la Suède ont bloqué leur aide au Rwanda dans la foulée de la publication du rapport du groupe d'experts des Nations unies sur l'appui apporté par le Rwanda à la rébellion de Laurent Nkunda.

tique des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC) d'enrôlement et de conscription d'enfants de moins de quinze ans et de les faire participer activement aux hostilités en Ituri (RDC) de juillet 2002 à décembre 2003. En 2002, des soldats de l'Union des patriotes congolais (UPC) sous le commandement de Ntaganda auraient été impliqués dans la tuerie des civils appartenant aux ethnies Lendu et Ngiti de l'Ituri. Ntaganda aurait également été impliqué dans des incidents concernant les membres des forces du maintien de la paix en 2004, notamment l'enlèvement d'un Marocain ainsi que le meurtre d'un Kenyan. Il est également suggéré qu'il aurait été impliqué dans le meurtre de deux assistants d'aide humanitaire en RDC.

Un mandat d'arrêt à l'encontre de Ntaganda a été initialement délivré le 22 août 2006 par la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI), mais est demeuré sous pli scellé, notamment parce que sa publication aurait pu inciter Bosco Ntaganda à fuir ou à entraver le travail de la Cour.

Au moment où l'offensive rwando-congolaise se prépare subrepticement, Bosco Ntaganda, sentant le vent tourner, se sépare de Laurent Nkunda qu'il accuse de corruption et de mauvaise gouvernance et fait une offre de service au gouvernement congolais dans le cadre de l'offensive conjointe. L'hypothèse la plus probable est que des négociations ont eu lieu avec Kinshasa dans le cadre d'une « réconciliation » entre la RDC et Kigali : la levée des sanctions judiciaires à son encontre en échange de son ralliement aux FARDC. Fin janvier 2009, il occupe une place très en vue le jour de la cérémonie formelle d'intégration des éléments armés du Congrès national pour la défense du peuple de Nkunda (CNDP) au camp de Rumangabo, ce qui entraîne la colère et le départ des membres de la facilitation internationale conviés à l'événement.

## La paix ou la justice ?

Ces « échanges », que les autorités de la RDC voudraient saluer au nom de la priorité à accorder à la pacification de la région sur le recours à la justice, sont en réalité inégaux. L'« arrestation », ou plus exactement la mise en résidence surveillée de Laurent Nkunda et la demande de son extradition par les autorités de la RDC pourraient en effet être un leurre. En effet, si une convention — et non pas un traité — d'extradition existe depuis 1975 entre le Rwanda et la RDC dans le cadre de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs, cette convention a des limites explicites bien précises. Ainsi, sont exclus de l'extradition, les réfugiés qui ne sont condamnés ou poursuivis que du chef d'infractions politiques par leur nature (infractions uniquement attentatoires à l'ordre public, c'est-à-dire dirigées contre l'existence, la forme ou la sécurité intérieure et extérieure de l'État). Rien n'empêcherait Nkunda, sujet congolais, de demander le statut de réfugié au Rwanda. Par ailleurs, l'article 15 du Code pénal rwandais prévoit que « l'extradition est régie par la loi rwandaise en conformité avec les conventions et les usages internationaux [...]. Elle n'est pas accordée pour les infractions de caractère politique ou si elle est demandée dans un dessein politique ». À cet égard, on peut même se demander si la décision du Rwanda de participer à l'opération conjointe en RDC n'est pas liée en fait à une opération non dite d'exfiltration de Laurent Nkunda qui n'a curieusement pas été « arrêté » dans l'une de ses bases congolaises, mais en territoire rwandais où il a été vu circulant librement et où il pourrait contre-attaquer sur le plan légal.

La ministre des Affaires Étrangères du Rwanda a en tout cas fait savoir qu'elle attendait que certaines « conditions de sécurité » soient remplies pour le « transfert » de l'intéressé à Kinshasa : alors que des manifestations contre l'arrestation de Nkunda avaient lieu dans les camps de réfugiés tutsis (congolais) au Rwanda, les autorités rwandaises disaient craindre une possibilité de

« lynchage » en RDC de l'intéressé. Par la voix de son porte-parole, Lambert Mende, le gouvernement congolais affirme cependant que le Rwanda aurait promis l'extradition « sans condition » de Nkunda, mais il n'y a pas eu à ce stade de confirmation formelle de la part des autorités de Kigali. On peut par ailleurs se demander sur quelle base juridique Nkunda serait « arrêté » par la RDC puisque son dossier est pour l'instant vide. Enfin, quoi qu'il en dise publiquement, il n'est pas évident que le gouvernement congolais ait intérêt à mettre Nkunda en détention car cela viendrait mettre en péril le processus de brassage des troupes qui lui restent fidèles et qui sont méfiantes à l'égard de ce processus.

Quant à Bosco Ntaganda, les autorités congolaises, qui ont signé et ratifié les statuts de Rome, ont clairement fait savoir qu'elles privilégiaient pour l'instant la sécurité à la justice, la seconde ne pouvant se réaliser que dans un contexte de paix rétablie. Par ailleurs, le Rwanda, contrairement à la RDC, n'a ni signé ni encore moins ratifié les statuts de Rome créant la Cour pénale internationale<sup>2</sup>. Rien n'empêcherait l'intéressé de franchir la frontière et de s'installer au Rwanda d'où il est peut-être originaire<sup>3</sup>, dès le moment où soit la RDC ferait mine de respecter les dispositions des statuts de Rome, soit — ce qui est plus probable — lorsqu'elle estimerait que Ntaganda n'est plus « utile » parce qu'il aurait rempli sa « mission », à savoir l'intégration de ses troupes dans les FARDC, une intégration qui est loin d'être complète pour le moment, surtout dans le Masisi où Bosco Ntaganda avait son bastion.

L'autre partie du « marché » — l'appui des troupes rwandaises aux opérations d'éradication des FDLR — pourrait être elle aussi un leurre.

Il faut rappeler que, lorsque les troupes rwandaises occupaient le Kivu, elles n'ont jamais vraiment cherché à démanteler ces réseaux FDLR pas plus d'ailleurs que les troupes de Laurent Nkunda pour qui ce démantèlement était pourtant l'une des conditions posées à son ralliement à Kinshasa, et finalement un prétexte pour accroître son emprise sur le Nord-Kivu puis pour fonder ses ambitions « nationales ». Il est probable que l'offensive conjointe contre les bastions FDLR, qui est limitée dans le temps (fin février 2009) et dans l'espace (elle ne concernera sans doute pas le Sud-Kivu), ne conduira pas à les éradiquer. Comme l'a déclaré un « commandant » FDLR, « l'intention n'est pas de se battre. L'ennemi se déploie au Nord? Nous partons vers le Sud. Ils descendent? Nous remonterons ». À ce jeu de cache-cache, les armées rwandaise et surtout congolaise sont perdantes et les populations locales aussi : depuis qu'ils sont devenus la cible de l'opération conjointe, les combattants du FDLR se sont engagés dans des opérations de représailles sanglantes.

### Bénéfices diplomatiques

Pour le Rwanda, ces FDLR ne représentent et n'ont jamais représenté aucune menace sérieuse. Si les autorités de ce pays ont donné leur feu vert à une opération conjointe avec les FARDC, c'est qu'elles escomptent en retirer un avantage diplomatique évident, c'est-à-dire sortir de leur isolement relatif. Le Rwanda, dont l'image internationale a été écornée par la publication du rapport du groupe d'experts des Nations unies sur l'aide apportée à Nkunda, démontre ainsi qu'il respecte largement les engagements signés à Nairobi : Laurent Nkunda n'est plus appuyé par le Rwanda et, qui plus est, Kigali joue un rôle proactif dans la traque aux FDLR qui était une condition (symbolique) mise à une normalisation de ses rapports avec le régime Kabila qui, de son côté, a démontré qu'il n'a pas les moyens d'assurer la sécurité sur son territoire avec une armée en quenouille.

2 Bien plus, le Rwanda fait partie des vingt-quatre États qui, en mars 2003, ont signé avec les États-Unis un accord accordant l'immunité aux militaires et ressortissants américains face à d'éventuelles poursuites devant la CPI, un accord qui était une machine de guerre américaine pour régler son compte à cette juridiction dont l'administration Bush ne voulait pas.

3 Dans ce cas précis, le Rwanda ne pourrait l'extrader vu l'article 25 de sa Constitution qui stipule que « nul Rwandais ne peut être extradé ».

Quant à la RDC, elle se trouve contrainte plus que jamais à devoir gérer la question de la présence sur son territoire des FDLR qui ne sera que partiellement réglée par quelques opérations militaires limitées au Nord-Kivu lesquelles entraînent aujourd'hui des opérations de repré-sailles sur les populations, même s'il est vrai que l'offensive conjointe aura accéléré le mouvement de retour des 50 000 civils hutus rwandais dans leur pays d'origine ainsi qu'ont pu le constater la Monuc et le HCR<sup>4</sup>. Elle doit aussi faire face à une incapacité de l'État à remplir les « vides » laissés béants par les « victoires » de l'opération conjointe sur les FDLR, à une « réconciliation » entre communautés ethniques qui n'est encore nulle part ainsi qu'aux conséquences de l'impunité dont pourraient bénéficier des « chefs de guerre » pour le prix d'une réconciliation « diplomatique » exigée dans les salles climatisées fréquentées par les parrains du Congo.

En définitive, l'opération conjointe rwando-congolaise et les « affaires » Nkunda et Ntaganda qui lui sont liées auront été la conséquence directe de la déréliction de la Monuc en tant que force de maintien et d'imposition de la paix<sup>5</sup> ainsi que du refus de l'Union européenne de répondre à une demande expresse de renforcement — qui est toujours d'actualité — de cette Monuc décrédibilisée. Les autorités de la RDC auraient beau jeu d'en faire état à l'envi pour justifier le recours à un réalignement inattendu. Quoi qu'il en soit, le « coup de poker » du

président Kabila et de son entourage militaire immédiat (le général John Numbi) rend caduc le processus de Nairobi <sup>6</sup> et met au tapis la « doctrine » du proluxe commissaire au développement, Louis Michel, pour qui toute solution de la crise en Afrique centrale doit être « non-militaire ». Bien joué, dira-t-on. Voici Kagame et Kabila en tout cas sur la même longueur d'onde : on ne peut plus attendre grand chose des « machines » internationales à « faire la paix » et de leurs représentants. ■

4 Il reste à apprécier la crédibilité de certains chiffres annoncés. Au tout début février 2009, la force conjointe annonçait le rapatriement de deux mille six cent combattants et de leurs dépendants. Le HCR et la Monuc faisaient quant à eux état de trois cent trente-cinq retours au Rwanda et de cent vingt Hutus rwandais remis au HCR.

5 Le journal *El País* a publié en date du 8 février des extraits du rapport du général espagnol qui a commandé pendant quelques semaines la Monuc avant de démissionner « pour raisons personnelles ». Dans ce rapport datant de janvier 2009, il y est fait état d'une « mission à la dérive », du « manque d'autorité » pour conduire le plan de désengagement prévu dans l'accord de Goma et des lacunes dans le domaine du renseignement.

6 C'est-à-dire les négociations avec le CNDP dont la direction, décapitée par le départ de Nkunda, ne semble pas à même de reprendre le flambeau.